



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La relance dans le *Cantal*



## Edito

Le plan de relance offre des opportunités pour construire l'avenir dans le contexte de crise que nous connaissons.

Sous-préfète à la relance auprès de M. le Préfet du Cantal, ma mission consiste à accompagner, aux côtés des services de l'État et des opérateurs (BPI, ADEME, Banque des territoires, FranceAgriMer, ...), les projets destinés à soutenir l'économie, respectueux des objectifs environnementaux et garants de la cohésion sociale et territoriale

Plus concrètement, je facilite le déploiement du plan de relance en travaillant avec les partenaires privés et publics du territoire, en informant les porteurs de projets des opportunités, en apportant des réponses aux difficultés rencontrées et en portant à la connaissance de tous les actions entreprises et leurs résultats.

J'ai consacré mon premier mois de prise de fonction à la constitution d'un réseau pour mieux répondre à vos attentes et à une prise de connaissance rapide des enjeux du territoire afin de m'adapter aux besoins du Cantal.

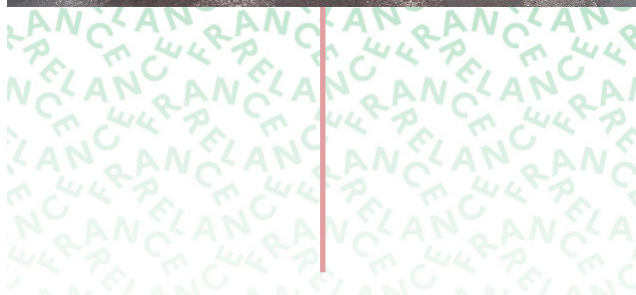
Je me réjouis que ce travail se poursuive en février grâce aux entretiens prévus avec les acteurs du territoire, qui me permettent d'ores et déjà d'accompagner vos projets sur le terrain.

A vos côtés je souhaite faire rimer relance avec chances pour le Cantal !

*Cécilia Mourgues*  
Sous-préfète à la Relance



**NUMÉRO 1  
FEVRIER 2021**



## SOMMAIRE

p2

LES ACTUALITES

p3

LES APPELS A PROJETS  
EN COURS

LES FUTURES OPPORTUNITÉS  
DU PLAN DE RELANCE

p4

POUR ALLER PLUS LOIN

# Les actualités

## Les premiers projets soutenus par le plan de Relance ont démarré !



### LANCEMENT DES TRAVAUX À MURAT

Le 29 janvier 2021, Serge Castel, préfet du Cantal, Bruno Faure, président du Conseil départemental, et Gilles Chabrier, maire de Murat, inaugurent le lancement des travaux du cœur de ville de Murat, soutenus financièrement à hauteur de 191 530 € par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) Relance 2020, à hauteur de 60 000 € par le Conseil départemental au titre du Fond Cantal innovation, et autofinancés par la ville de Murat, à hauteur de 103 186 €.



Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan France Relance lancé par le Gouvernement le 3 septembre 2020, en répondant aux objectifs :

- de développement économique pour favoriser l'attractivité du territoire,
- de transition écologique avec la mise en oeuvre d'un traitement économique et écologique de l'eau pour les arrosages publics et par le verdissement pour lutter contre les îlots de chaleur,
- de préservation de son patrimoine, par le réaménagement de la place centrale.

C'est à ce titre que les travaux du cœur de ville de Murat ont été financés à hauteur de 50% par la DSIL Relance.

Retour en images et vidéos sur :

- <http://www.cantal.gouv.fr/plan-de-relance-soutien-aux-collectivites-locales-a7015.html>
- <https://www.youtube.com/watch?v=DH2-ogxaE0k>



### LE COMITE DE PILOTAGE A REUNI SES MEMBRES LE 15 JANVIER



Serge Castel, préfet du Cantal, en présence de Cécilia Mourgues, sous-préfète à la Relance, de Charbel Aboud, Secrétaire général de la préfecture, d'Isabelle Eynaudi et Monique Cabour, respectivement

sous-préfets des arrondissements de Mauriac et Saint-Flour, et des directeurs des services de l'État, a présidé un nouveau comité de pilotage et de suivi départemental du plan de relance, aux parlementaires, chambres consulaires, élus, et acteurs du territoire.

Après être revenu sur les axes et priorités du plan de relance, les différents services de l'État ont présenté un bilan des mesures de soutien mises en œuvres, puis les perspectives 2021 avec notamment un focus sur de nouveaux appels à projets.

Ce comité sera réuni régulièrement, avec une volonté de transparence, pour gagner en efficacité au profit du territoire.

L'objectif étant, avec particulièrement l'action de la sous-préfète à la relance, de vulgariser et simplifier les démarches.



### ACCORD DE RELANCE ETAT-REGION POUR 2,1 MILLIARDS D'€ POUR AUVERGNE-RHÔNE ALPES

Le 16 janvier 2021, le Premier ministre a signé à Lyon l'accord de relance Etat-Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet accord, signé dans le cadre de France Relance, scelle l'engagement conjoint de l'Etat et de la Région en faveur de la relance sur la période 2021-2022, pour un montant total de 2,1 milliards d'euros.

## Focus sur des appels à projets

### ACCOMPAGNER DES COLLECTIVITÉS DANS LEURS DÉMARCHES DE LUTTE CONTRE LA VACANCE DES LOGEMENTS

Remettre sur le marché des logements vacants participe à la création d'une offre abordable complémentaire au parc social, dans une politique plus économe en espace et contribue à la rénovation énergétique amplifiée dans le cadre du plan de relance.

La lutte contre la vacance des logements mobilise l'ensemble des acteurs nationaux que sont l'ANAH, l'ANCT, l'ANIL, Action logement mais aussi le niveau local à travers les professionnels de l'immobilier (agences immobilières, notaires...), les collectivités, les ADIL et les services de l'Etat.

**Afin de renforcer l'efficacité du dispositif, une approche locale, ciblée et coordonnée est recherchée à travers cet appel à candidature.**

Pour plus d'informations : [cliquez ici](#)

### RESTRUCTURATION, RÉHABILITATION LOURDE ET RÉNOVATION THERMIQUE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Dans le cadre du plan de relance 2021-2022, une enveloppe de 500 millions d'euros est dédiée à la réhabilitation du parc locatif social. Deux dispositifs concernent le Cantal :

- **445 M€ consacrés au financement d'opérations de restructurations ou réhabilitations lourdes de logements locatifs sociaux couplées à une rénovation thermique sur le territoire métropolitain, avec un objectif de 40 000 logements à réhabiliter sur deux ans dont au minimum 20 000 logements dès 2021.**
- 40 M€ pour soutenir la rénovation énergétique massive, faisant appel à des solutions industrielles (appel à projet spécifique « MassiRéno ») ;

Pour plus d'informations : [cliquez ici](#)

### CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- **L'équipement** des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques ;
- **Les services et ressources numériques** ;
- **L'accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit **105 millions d'euros à compter de 2021** dans le cadre du Plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Pour plus d'informations : [cliquez ici](#)



## Focus sur de futures opportunités

- Renforcer et soutenir les projets alimentaires territoriaux : [agriculture.gouv.fr/francerelance-des-aides-lechelle-regionale-pour-renforcer-et-soutenir-les-projets-alimentaires](https://agriculture.gouv.fr/francerelance-des-aides-lechelle-regionale-pour-renforcer-et-soutenir-les-projets-alimentaires)
- Appel à projet régional recyclage foncier des friches : [www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/france-relance-appel-a-projet-regional-recyclage](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/france-relance-appel-a-projet-regional-recyclage)
- Développer une alimentation saine, durable et locale dans les cantines scolaires des petites communes : [www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/developper-alimentation-saine-cantines-scolaires](https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/developper-alimentation-saine-cantines-scolaires)

# Pour aller plus loin

## Les guides :

- Pour les entreprises industrielles : [Guide des dispositifs à destination des entreprises industrielles.pdf](#)
- Pour les maires : [Guide des dispositifs à destination des maires.pdf](#)
- Pour les TPE / PME : [Guide des dispositifs à destination des PME et TPE](#)

## Webinaire France Relance Entreprises :

**Des moyens dédiés à la transition écologique des TPE/PME, ETI et grands groupes en Auvergne-Rhône-Alpes**

L'équipe Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME vous propose un webinaire de présentation des dispositifs France Relance dédiés à la transition écologique des acteurs économiques, entreprises et associations de tous secteurs d'activités.

Comme nous, vous accompagnez au quotidien les entreprises dans leurs projets de développement, d'innovation et d'investissements : unissons nos forces pour déployer le plan de relance en Auvergne-Rhône-Alpes !

Des experts se mobilisent pour vous préciser le contenu de ces dispositifs et répondre à vos questions.

Au choix, inscrivez-vous à l'une des deux sessions identiques de ce webinaire :

**[Mardi 9 février 2021 de 16h00 à 18h00](#)**  
**ou [Mercredi 3 mars 2021 de 8h30 à 10h30.](#)**

Suite à votre inscription, vous recevrez un lien de connexion pour le webinaire de votre choix.

NB : vous pouvez transmettre cette invitation en interne à vos organisations mais nous vous demandons de ne pas la diffuser aux entreprises elles-mêmes. En effet, nos capacités logistiques ne nous permettent d'accueillir qu'un nombre limité de participants en webinaire.



A l'issue de ces rencontres digitales, nous vous communiquerons les supports de présentation que vous pourrez relayer auprès des entreprises que vous accompagnez.

D'ores et déjà, vous pouvez consulter les outils et dispositifs d'accompagnement de l'ADEME sur :

- notre plateforme nationale : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>
- notre site internet régional : <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/>

Au plaisir d'échanger avec vous sur ces thématiques d'actualité, La direction régionale de l'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes.

**Contact :** [agnes.rondard@ademe.fr](mailto:agnes.rondard@ademe.fr)

### Directeur de publication :

M. Serge CASTEL, préfet du Cantal

**Coordination :** Préfecture

**Conception-réalisation :** Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

**PRÉFECTURE DU CANTAL**

2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX

Tél. 04 71 46 23 00



<https://www.cantal.gouv.fr/>  
[pref-francerelance@cantal.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@cantal.gouv.fr)



*Appel à projets*

Les services de l'État  
aux côtés des acteurs  
économiques

Calendrier de l'ensemble  
des AAP France Relance